



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accueil

Question écrite n° 68684

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation financière particulièrement préoccupante des établissements d'accueil et d'hébergement des familles des personnes hospitalisées. Il lui rappelle que certains de ces établissements sont directement conventionnés avec un hôpital, d'autres sont engagés dans un partenariat avec une agence régionale de santé et d'autres avec une caisse de sécurité sociale. Dans certains cas, le Fonds national d'action sanitaire et sociale de l'assurance maladie participe à la prise en charge des frais d'hébergement pour les familles les plus modestes. Il souligne que le maintien de ces financements historiques n'est désormais plus assuré, mettant en péril ces structures et leur capacité à répondre efficacement aux besoins des malades et de leurs familles qui y sont hébergés. En conséquence il souhaite qu'elle lui apporte des informations sur ce dossier et qu'elle lui précise si ces structures pourront être maintenues et grâce à quel soutien financier.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68684

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9394

Question retirée le : 8 mars 2016 (Fin de mandat)